

LES MATINÉES
DE L'ACTUALITÉ

RH

proposées par AEF,
Entreprise&Personnel et
Sciences Po Formation continue

COMPRENDRE

L'ACTUALITÉ

POUR AGIR

DANS UN MONDE

EN MUTATION

AEF, Entreprise&Personnel
et Sciences Po Formation continue
vous proposent de rejoindre
les **matinées de l'actualité RH**.

Le principe :

- 1 Réviser** les temps forts de l'actualité
- 2 Analyser** un sujet phare, d'un point de vue pratique et juridique
- 3 Échanger** entre DRH, experts et journalistes.

aef.info



SciencesPo.

Formation continue



Les matinées sont animées par **Sandra Enlart**, directrice générale d'Entreprise&Personnel, **Marc Guiraud**, directeur général d'AEF, et **Christophe Boulay**, directeur de la rédaction RH d'AEF.

Avec des témoignages, des points de vue d'experts, des analyses de juristes, des éclairages de journalistes spécialisés...

À l'issue de chaque matinée, une **synthèse des débats** sera fournie aux participants.

PROGRAMME

DU MARDI 3 DÉCEMBRE 2009

La mobilité est-elle encore possible ?

Les partenaires sociaux ont, en effet, ouvert une négociation interprofessionnelle sur la mobilité des salariés afin d'améliorer les outils existants (comme le congé de mobilité) pour sécuriser et développer toutes les formes de mobilité. Les employeurs entendent ainsi fluidifier le marché du travail et répondre à la situation de l'emploi, tandis que les syndicats mettent l'accent sur la «mobilité choisie» par opposition à la «mobilité forcée». Cette dernière est l'un des thèmes au centre de la crise sociale douloureuse que traverse France Télécom. D'une manière générale, les entreprises commencent à s'interroger : faut-il recourir à la mobilité à tout prix, pour toutes les catégories de salariés ?

La « gymnastique des cadres » doit-elle être généralisée ? Mais, en même temps, la mobilité n'est-elle pas une contrepartie nécessaire à une certaine garantie de l'emploi ? Ne faut-il pas en passer par une gestion territoriale de la mobilité, avec une forme de mutualisation ?

Sur le plan juridique, la récente jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation semble mettre beaucoup d'obstacles à la mobilité. Une clause de mobilité d'un salarié entre les filiales d'un même groupe est désormais considérée comme « nulle ». Le respect du principe de la protection de la vie personnelle et familiale des salariés, et la protection de leur liberté et de leur vie privée, qui pose l'obligation générale de légitimité et de proportionnalité des restrictions que l'employeur peut apporter aux droits et libertés des salariés, ne rendent-ils pas impossibles les mobilités ?

8 h 45 **Accueil**

9 h 00 – 9 h 30 **Le tour de l'actualité RH
Questions / Réponses**

9 h 30 – 10 h 00 **Le point sur les pratiques de mobilité**
Intervention de **Sandra Enlart**,
directrice générale d'Entreprise & Personnel.

10 h 00 – 10 h 30 **Point juridique éclairé par **Françoise Favennec-Héry**,
professeur de droit à l'Université Paris II Panthéon Assas**

10 h 30 – 10 h 45 **Pause**

10 h 45 – 12 h 00 **Table ronde**
- **Stéphane Lardy**, secrétaire confédéral de FO,
négociateur sur la mobilité
- **Joël Moreau**, directeur Emploi du Groupe La Poste
- **Jean-Louis Onnis**, directeur recrutement et mobilité Thales
- **Anne Bizouard**, directrice développement RH - FNCA
(Fédération nationale du Crédit Agricole)

DATES DES PROCHAINES MATINÉES DE L'ACTUALITÉ RH

→ **Judi 11 février 2010**

Le programme sera déterminé en fonction de l'actualité Ressources humaines.



